

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-053 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : **Service Parentalité – Projet Vacances en Famille 2015**
Demande de subventions

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière de parentalité qui a nécessité de délibérer pour pouvoir permettre l'encaissement de recettes exceptionnelles à l'article 7788 du Budget Primitif 2015 de la collectivité.

Monsieur le Président présente l'une des actions menées par le service parentalité en direction de familles du territoire avec pour principal objectif de préparer et d'initier un projet de vacances en famille pour une dizaine de familles sélectionnées par les CCAS et les partenaires sociaux.

Monsieur le Président précise que ce projet permet d'initier un travail en profondeur auprès de ces familles visant à favoriser l'apprentissage de l'autonomie, l'apprentissage des règles sociales permettant la vie de groupe.

Monsieur le Président souligne que différents acteurs participent financièrement à cette action permettant son bon déroulement. Il s'agit de la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais, des centres communaux d'action sociale concernés, de l'organisme Vacances Ouvertes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet Vacances en Famille de l'Eté 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires les subventions sur ce projet et notamment l'aide apportée par l'organisme Vacances Ouvertes,
- d'approuver les conventions de partenariat financier devant intervenir entre l'Intercommunalité et les Centres Communaux d'Action Sociale
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

